



CENTRE HOSPITALIER ROLAND MAZOIN  
12 Rue Chateaubriand - BP 110  
87205 SAINT-JUNIEN Cedex

Direction des Ressources Matérielles et des Travaux

☎ : 05.55.43.53.13

☎ : 05.55.43.53.97

Pharmacie

☎ : 05.55.43.53.76

☎ : 05.55.43.50.27

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

**APPEL D'OFFRES OUVERT**  
**FOURNITURE DE FLUIDES ET GAZ MEDICAUX**

Date et heure limites de réception des offres :  
**Jeudi 9 novembre 2017, à 12 heures.**

**Cahier des Clauses Techniques**  
**Particulières**

**Article 1er : OBJET DU MARCHE**

Le présent marché a pour objet la fourniture de **fluides et gaz médicaux** comme énoncé ci dessous :

Marché divisé en **2 lots** pouvant être attribués séparément :

**Lot n° 1 :**

- ① fourniture **d'oxygène médical en vrac** accompagné d'un système de télésurveillance, sur le site central et sur le site annexe de Chantemerle,
- ② production **d'air comprimé à usage médical** accompagné d'un système de télésurveillance et secours gazeux sur le site central.

Ces installations seront conformes aux dernières normes en vigueur.

**Lot n° 2 :**

- fourniture de **gaz médicaux** conditionnés en bouteilles.

Les gaz énumérés doivent être conformes à la réglementation en vigueur :

- du Code de la santé publique – articles L 5111-1 et L 5112-2,
- des monographies de la Pharmacopée (pharmacopée européenne et pharmacopée française) – dernière édition.

**Variante facultative (pour le lot n°2):**

Le candidat pourra proposer sur le lot conditionné des solutions innovantes pour améliorer le bon usage des médicaments.

**Prestation Supplémentaire Eventuelle (pour le lot n°2) :**

Le candidat pourra proposer un outil de traçabilité concernant le lot 2, permettant d'améliorer la gestion du parc de bouteilles conditionnées au sein de notre établissement.

**Article 2 : SECURITE**

Les candidats doivent indiquer s'ils disposent :

- d'un service technique d'urgence susceptible d'intervenir 365 jours par an de jour comme de nuit,
- d'un dépôt de bouteilles disponibles en cas d'urgence, de jour comme de nuit, pour faire face à un besoin imprévisible.

**Article 3 : ETAT DES BESOINS**

Les quantités prévisionnelles (charges et m<sup>3</sup>) sont indiquées sur les bordaux de prix (annexes 1 à 3).

Les quantités de gaz correspondent aux prévisions annuelles des besoins et sont susceptibles de varier dans la limite de 0,5 à 2.

**Article 4 : GESTION - EXPLOITATION - TRACABILITE DES FLUIDES ET DES EMBALLAGES****4.1 – Identification des contenants :**

Les bouteilles de gaz livrées et mises en stock à l'usage de l'établissement doivent être identifiées selon les normes en vigueur,

Chaque bouteille doit être marquée de façon lisible et durable du nom du gaz ou du mélange qu'elle contient.

**4.2 – Livraison :**

Les bouteilles seront livrées à la pharmacie du Centre hospitalier sur le site central.

Chaque livraison fera l'objet d'un bon de livraison mentionnant la référence du bon de commande, la nature, la quantité et les numéros de lots des produits livrés. Le candidat devra remettre à la pharmacie de l'établissement, les certificats d'analyse des lots livrés.

**ARTICLE 5 : MODALITES DE L'EXECUTION DE LA PRESTATION**

L'Etablissement met à la disposition du titulaire un emplacement répondant à la réglementation en vigueur. Le cas échéant, le matériel de stockage sera installé par le titulaire à ses frais.

L'Etablissement met à la disposition du titulaire l'alimentation et l'énergie électrique nécessaire au fonctionnement des réchauffeurs de cadres.

Le candidat doit prendre connaissance des divers équipements mis à sa disposition pour contrôler les volumes transférés, en accepter le principe et la précision.

Une visite préparatoire est obligatoire, voir article 2-5 du Règlement de la consultation.

Pour toutes informations complémentaires, voir article 15 du Cahier des Clauses Administratives Particulières.